



**COALITION NATIONALE POUR LA COUR PENALE  
INTERNATIONALE  
POINT FOCAL SUD-KIVU<sup>1</sup>**

**Téléphone :** + 243 (0) 0812124090 **E-mail :** cpiskrdc@yahoo.fr

**B.P. 43 Bukavu**

**Bureau :** 61, Avenue Maniema, Commune d'Ibanda, Ville de Bukavu  
**République Démocratique du Congo**

**Communiqué de presse N°004/CN-CPI/SK/RDC/2008**  
**du 6 janvier 2008**

**“Les travaux de la conférence sur la paix, la sécurité et le développement au Nord- Kivu et au Sud-Kivu ne doivent pas déboucher sur des résolutions consacrant l’impunité de criminels ”**

Le Point Focal Sud-Kivu de la Coalition Nationale pour la Cour Pénale Internationale (CN-CPI/SK) suit de près le déroulement de la conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans les Provinces du Nord- Kivu et du Sud- Kivu qui ouvre ses travaux ce dimanche 6 janvier 2008 à Goma.

Le Point Focal Sud-Kivu de la CN-CPI pense que la tenue de cette Conférence, qu’il salue, se limitera seulement à évaluer les obstacles à l’avènement de la paix, de la sécurité et du développement dans ces provinces et à formuler des pistes de solutions claires. Les conférenciers doivent se garder de prendre des résolutions qui vont dans le sens de consacrer l’impunité de personnes qui portent derrière elles des lourdes responsabilités en termes de violations massives et graves des droits de l’Homme et du Droit international humanitaire.

De ce fait, ils ne doivent pas perdre de vue que la vraie sécurité, la vraie paix, la vraie reconstruction du tissu socio- politique et la vraie réconciliation passent de prime abord par l’établissement de la vérité et des responsabilités sur les crimes endurés par les populations qui sont soit absentes soit mal représentées lors de ces assises. C’est-à-dire

la lutte contre l'impunité par la JUSTICE.

Qui oubliera les massacres et atrocités de Makobola, de Nindja, de Kasika, de Gatumba, de Kaniola, de Tulumamba, de Masanga, de Kavumu et la campagne de viol systématique, de pillage et d'incendie du symbole économique de la ville de Bukavu qu'est le marché de Kadutu ayant caractérisé l'occupation de la ville de Bukavu et ses environs par les officiers militaires déchus et dissidents des FARDC, Colonel Jules Mutebutsi et le Général Laurent NKUNDA ? N'ayons pas la mémoire courte !

Il est vrai que les négociations peuvent s'envisager en terme d'intégration dans le rang des FARDC de tous les militaires qui demeurent encore réticents au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, mais il serait impardonnable aux conférenciers de se substituer aux juridictions qui doivent faire leur travail de poursuite sans aucune ingérence ou influence politique.

Par ailleurs, le Point Focal Sud-Kivu de la CN-CPI demeure convaincue que cette conférence devra permettre au Chef de l'Etat de recueillir des propositions solides dans l'accomplissement de sa promesse au peuple congolais, celle de faire de la République Démocratique du Congo un véritable "Etat de droit" où la justice jouera effectivement son rôle dans l'établissement des faits, la poursuite et la condamnation des auteurs des nombreuses violations des droits de l'Homme et du droit international humanitaire.

Ainsi, les conférenciers peuvent recommander :

1. L'adoption par le parlement de la loi de mise en œuvre du Statut de la Cour Pénale Internationale ( CPI). Cette loi qui devra interniser les dispositions du Statut de Rome comporte plusieurs innovations procédurales et pénalisantes suivantes :
  - la participation active des victimes dans la recherche de la vérité ;
  - l'introduction de nouveaux éléments dans les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime de génocide et de nouvelles incriminations ;
  - la notion de défaut de pertinence de la qualité officielle de l'auteur (pas de privilèges de juridiction, ni d'immunités) des crimes internationaux ;
  - le principe de la responsabilité objective des chefs hiérarchiques militaires et civiles ;
  - la création d'un fonds d'indemnisation des victimes ;
  - la rigueur dans la recherche des preuves ;
  - la coopération des juridictions congolaises avec la Cour pénale internationale ;
  - la compétence des juridictions civiles congolaises à connaître des crimes de la compétence de la Cour pénale internationale en vertu du principe de complémentarité ;
  - l'admission de la notion de l'indemnisation ou réparation collective...

2. L'allocation des moyens conséquents pour la réorganisation de l'appareil judiciaire congolais qui doit prendre le devant dans la répression des crimes graves et massifs dont sont quotidiennement victimes les populations congolaises en général et celles du Nord- Kivu et du Sud- Kivu en particulier;
3. Le recyclage des magistrats, surtout ceux de l'Est de la RDC, sur le caractère complémentaire et les exigences de la CPI ;
4. l'installation des tribunaux de paix et des tribunaux militaires de garnison dans chaque territoire du Nord- Kivu et du Sud-Kivu ;
5. La restructuration de la CONADER et la vraie réinsertion des ex- combattants ayant choisis la démobilisation.

Le Point Focal Sud-Kivu de la CN-CPI termine en rappelant aux conférenciers qu'ils ont la responsabilité de veiller aux intérêts de toutes les victimes de violations des droits de l'Homme et du Droit international humanitaire qui se trouveront seulement détraumatisées dès lors qu'elles verront leurs bourreaux répondre de leurs actes devant la JUSTICE.

**Pour ce faire, le Gouvernement de la RDC devra adopter une stratégie globale de lutte contre l'impunité de crimes graves et massifs en tant qu'un des éléments constitutifs de la pacification des provinces du Nord- Kivu et du Sud- Kivu.**

Fait à Bukavu le 6 janvier 2008.

Pour le Point Focal Sud-Kivu1 de la CN-CPI,

MPONGE MALASI Descartes  
Coordinateur